

« Le recul de l'Etat n'existe pas », l'action publique se transforme

- Mickaël Lavaine. (2020, septembre 23). « Le recul de l'Etat n'existe pas », l'action publique se transforme. *Le Monde.fr*.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/09/23/le-recul-de-l-etat-n-existe-pas-l-action-publique-se-transforme_6053247_3232.html

TRIBUNE. Le juriste Mickaël Lavaine affirme, dans une tribune au « Monde », la nécessité de dépasser l'opposition traditionnelle entre Etat et marché, pour s'intéresser à l'imbrication de plus en plus opaque entre ces deux formes de gouvernance économique

Tribune. La distinction entre l'Etat et le marché structure depuis le XIX^e siècle une partie significative du débat politique. Caricaturalement, les uns souhaiteraient une libération – fiscale et administrative – du marché par l'Etat, alors que les autres en appellent à un renforcement – économique et social – de l'Etat sur le marché.

Cette distinction entre l'Etat et le marché est un piège dans la mesure où elle enferme abusivement le débat politique dans la seule alternative de vouloir plus ou moins d'Etat. Pire encore, aujourd'hui, opposer l'Etat et le marché donne à voir le dangereux mirage du recul de l'Etat en lieu et place de sa responsabilité dans la structuration même du marché.

Non seulement la puissance publique définit les règles du jeu du marché (droit du travail, droit des sociétés, droit des contrats, régime de propriété, etc.), mais, en plus, elle en règle le fonctionnement ordinaire par la maîtrise de la monnaie. Parallèlement, si l'on s'attache à examiner la réalité institutionnelle des privatisations en France, l'image du recul de l'Etat semble bien faible à rendre compte de ces dernières.

Transformation préoccupante

Pas une privatisation en France ne s'est réalisée sans qu'ait été créé plus d'Etat, par l'intermédiaire des autorités administratives indépendantes. En outre, au moment même où l'on affiche la volonté de « libérer l'économie », l'actionnariat public n'a jamais été aussi florissant. L'Agence des participations de l'Etat se félicite d'être « *l'un des plus grands gérants de participations publiques au monde* » et souligne « *son impact sur l'économie française* » (rapport d'activité, 2019). Le recul de l'Etat n'existe donc pas. Au contraire, il y a une transformation de l'action publique qui s'exerce de plus en plus sous la forme du marché.

Opposer l'Etat et le marché donne à voir le dangereux mirage du recul de l'Etat en lieu et place de sa responsabilité dans la structuration même du marché

Masquée par l'image du recul de l'Etat, cette transformation n'en est que plus puissante et préoccupante. A travers ce que l'on nomme le marché, l'Etat prend des décisions politiques. Et, au nom de prétendues lois du marché, il se présente comme incapable de réguler un ordre marchand, dont non seulement il élabore les règles, mais auquel il prend part activement.

Une telle réversion du réel est démocratiquement choquante. Elle occulte du débat les choix réalisés par l'Etat dans sa construction économique et la manière dont il y participe. Concrètement, les autorités administratives indépendantes en matière économique sont surtout indépendantes de tout contrôle politique.

Rien de problématique, par exemple, à ce que le président de l'Autorité des marchés financiers puisse décréter, sans débat, le 14 mai 2020, devant le Sénat, qu'« *il faut garder les marchés ouverts ; ils sont essentiels au financement de l'économie dans la période de crise et ils seront essentiels demain pour financer la reprise de l'activité* ». Par ailleurs, sous la tutelle du ministre de l'économie et des finances, l'Agence des participations de l'Etat prend part au capital de différentes entreprises.

Un ordre naturel économique

Aucun compte n'est demandé à cette institution trop méconnue concernant les entreprises qu'elle sélectionne. Aucun critère impératif solide ne lui est opposable. Enfin, en France, les privatisations sont surtout une technique juridique pour déléguer à des entreprises privées la réalisation de missions toujours décidées par l'Etat.

Le néolibéralisme est une contre-révolution silencieuse menée par l'Etat lui-même pour se soustraire aux exigences du droit public et renforcer ainsi son pouvoir

En témoigne, par exemple, la privatisation de la téléphonie qui n'a pas empêché l'Autorité de régulation des télécommunications électroniques et postales – chargée de réguler le secteur – de choisir pour devise : « Les réseaux comme bien commun ». Seulement, la privatisation présente l'immense avantage de ne plus avoir à appliquer les règles du droit public à la réalisation d'activités autrefois qualifiées de service public.

Ceci est de nature à expliquer l'empressement avec lequel des gouvernements peuvent être tentés de transformer leur action qui prend la forme du marché. Celui-ci ne se réclame d'aucun processus politique et démocratique, mais d'un ordre naturel économique auquel il faudrait se plier. De ce point de vue, le néolibéralisme est une contre-révolution silencieuse menée par l'Etat lui-même pour se soustraire aux exigences du droit public et renforcer ainsi son pouvoir.

Dès lors, on peut regretter que le débat politique continue de se polariser implicitement ou explicitement autour de la distinction entre l'Etat et le marché. Cette distinction ne se justifie aucunement. De surcroît, elle sert des stratégies institutionnelles qu'il conviendrait de mieux penser et surtout de contrôler. C'est pourquoi, être disruptif consisterait sans doute à discuter enfin cet Etat, non pas en marche, mais en marché.

- **Mickaël Lavaine** est directeur du master « droit public approfondi » à l'université de Bretagne occidentale.
 - Mickaël Lavaine (Maître de conférences en droit public)